

Éditorial



François Baroin
Président de l'AMF

Finances locales : préserver les fondements de la « République décentralisée »

La complexité des chiffres et des textes sur les finances locales ne doit pas détourner de l'essentiel : le sens donné à la République décentralisée et à ses fondements constitutionnels, c'est-à-dire la libre administration et l'autonomie financière des collectivités. Il ne s'agit pas pour les élus locaux de défendre « un syndicat de copropriété », comme un discours poujadiste tente de l'insinuer, mais d'envisager l'avenir du pays dans le cadre d'une ambition républicaine partagée par l'État, central et déconcentré, et les collectivités locales.

La revalorisation des valeurs locatives des locaux d'habitation souhaitée par l'AMF et les travaux du Comité des finances locales visant à transférer la part départementale de la taxe sur le foncier bâti et une fraction de la TVA aux communes et à leurs intercommunalités s'inscrivent dans cette démarche. Il s'agit de préserver les ressources du bloc communal, sévèrement amputées par la suppression de la taxe d'habitation, pour leur permettre d'exercer leur rôle essentiel dans le portage des services de proximité et de l'investissement public. Dans le cas contraire, les conseils municipaux perdraient ce

« Il faut préserver les ressources du bloc communal, sévèrement amputées par la suppression de la taxe d'habitation »

« supplément d'âme » et cette relation singulière avec les habitants reposant notamment sur des projets validés localement par le suffrage universel et financés par l'impôt local.

La contractualisation financière proposée par l'État aux collectivités afin d'encadrer le niveau de leurs dépenses souffre, dans ses modalités actuelles, des travers habituels de l'État : injonctions paradoxales entre les économies demandées aux collectivités et les dépenses publiques locales qu'il leur impose, méconnaissance du rôle et de la place des communes dans les dynamiques territoriales, logique descendante et unilatérale de l'État en lieu et place d'un pacte national territorial porté par tous.

Fiscalité locale, évolution des dotations de l'État, fonds européens en faveur de la cohésion territoriale et de l'agriculture après 2020..., l'AMF sera toujours vigilante sur les moyens dévolus aux collectivités. Car derrière les chiffres, il y a encore et toujours une exigence républicaine : l'égalité des chances des territoires, et des collectivités au service de tous nos concitoyens.